

Le Monde

pour **matin PLUS**

Armée. Au fort d'Issy-les-Moulineaux, 22 gendarmes ont été mis aux arrêts pour avoir refusé de déménager à Maisons-Alfort. La caserne qui leur est assignée est amiantée et, selon eux, insalubre. L'armée minimise l'affaire.



Les musiciens de la gendarmerie mobile représentant la France lors d'un festival militaire en Hollande en 2006.

La vie de famille en caserne

► **Sylvie Clément**, capitaine de gendarmerie et sociologue, décrit en 2003, dans son livre *Vivre en caserne à l'aube du XXI^e siècle. L'exemple de la gendarmerie**, les conditions de vie des gendarmes. « Si le gendarme est parfois prêt à accepter certaines conditions de logement, il estime que le logement est vital au regard de sa famille (qui y passe parfois plus de temps que lui). Il sera très regardant sur la qualité du logement et considérera qu'un logement en mauvais état constitue un manque de considération de l'institution vis-à-vis de sa famille. Conscient qu'il impose une demeure à sa famille, (...) le gendarme réalise un maximum d'aménagements pour qu'elle s'y sente bien. »

* L'Harmattan, 2003, 193 p.

Rébellion en fanfare chez les gendarmes d'Issy

Vingt-deux musiciens de la gendarmerie mobile ont été mis aux arrêts. Ils ont refusé de déménager du fort d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) à la caserne de Maisons-Alfort (Val-de-Marne). Raison invoquée : elle serait insalubre et amiantée.

Tout commence en septembre 2006, lorsque les 78 gendarmes que compte la musique de la gendarmerie mobile, logés au fort d'Issy avec leurs familles, sont prévenus qu'ils vont être transférés à Maisons-Alfort. Le 23 avril, ils reçoivent leur ordre de mutation, pour un emménagement le 30 juin. Mais entre-temps, une visite de leurs futurs appartements a fait l'effet d'une douche froide aux familles. D'après les témoignages, les sols et les plafonds sont dégradés, les plinthes arrachées, des fuites d'eau, des moisissures sont signalées. Or, les gendarmes ne devraient toucher aucune prime de déménagement et faire les travaux à leurs frais. Accessoirement, la salle de répétition ne fait que 120 m², ce qui est peu pour 78 musiciens. La gendarmerie souligne qu'elle a dépensé 130 500 euros pour la réfection des faux plafonds de pièces humi-

des, le traitement des revêtements de sol et celui de plafonds en polystyrène.

Un autre problème préoccupe les gendarmes : l'amiante. Selon le Sirpa (Service d'information et des relations publiques des armées), le cabinet CAP, mandaté pour effectuer un diagnostic, a confirmé la présence d'amiante, mais en précisant qu'elle n'était pas sous forme de fibres apparentes et ne présentait donc aucun danger. Ce que conteste M^r Rialland, l'avocat des gendarmes : « S'il n'y a pas de danger, pourquoi a-t-on effectué des travaux d'encapsulation destinés à isoler l'amiante ? »

Le 1^{er} juin, 51 gendarmes et leurs familles entament une procédure devant la Commission de recours militaire, qui doit se prononcer au plus tard le 1^{er} octobre. Sans attendre, le 29 juin, 51 référés, demandant la suspension du déménagement dans l'attente d'une décision sur le fond, sont déposés devant le tribunal administratif de Paris. Celui-ci renvoie les plaignants vers celui de Melun, auprès duquel ils ne sont plus que 41 gendarmes à déposer un référé. Le juge de Melun les déboute. 22 irréductibles décident d'interjeter appel devant la cour administrative

d'appel de Paris. Ils sont aussitôt assignés à résidence pour vingt jours par l'autorité militaire. Le jugement d'appel devrait être rendu d'ici à la fin du mois de septembre.

Le Sirpa rappelle que si la caserne de Maisons-Alfort date des années 1960, elle a été restaurée à la fin des années 1990 : « Huit cents familles y vivent. Elles ne peuvent pas être logées dans des conditions insalubres. » Pour ce qui est de la surface des logements, la perte serait, selon l'armée, de 4 m² par appartement. « Tous ceux de Maisons-Alfort respectent les normes en vigueur qui sont calculées en fonction des charges de chaque famille », affirme le Sirpa. Quant au déménagement, « il est pris en charge par l'Etat sous condition de volume. Et finalement, il a été décidé de tout prendre en charge. »

De son côté, Michel Herbillon, député et maire UMP de Maisons-Alfort, considère que parler d'insalubrité est « objectivement faux. Peut-être est-il nécessaire de refaire la peinture et de changer la tapisserie... » ■

Francis Gouge

« Peut-être est-il nécessaire de refaire la peinture et de changer la tapisserie... »

Michel Herbillon, maire de Maisons-Alfort

CET APRÈS-MIDI DANS

Le Monde

Architecture et patrimoine, naissance d'une cité unique